



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/2099

Établissement d'accueil du jeune enfant Jean Zay - Acquisition et aménagement (42 places) -
17-23 rue Jean Zay à Lyon 9e - Opération n° 09349001 - Lancement de l'opération et
affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme n° 00002

Direction de la Construction

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 16 NOVEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 3 NOVEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 17 NOVEMBRE 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER,
M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGEY, M.
MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF,
M. CHEVALIER, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M.
EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M.
DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M.
SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS,
Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER,
Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY,
Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M.
BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme VIDAL (pouvoir à Mme DUBOT), Mme
DELAUNAY (pouvoir à M. REVEL), Mme FRERY (pouvoir à Mme ZDOROVZOFF), M. COLLOMB
(pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FERRARI (pouvoir à M.
KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/2099 - ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT JEAN ZAY - ACQUISITION ET AMENAGEMENT (42 PLACES) - 17-23 RUE JEAN ZAY A LYON 9E - OPERATION N° 09349001 - LANCEMENT DE L'OPERATION ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2015-1, PROGRAMME N° 00002 (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 octobre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2020/5406 du 27 janvier 2020, vous avez approuvé l'acquisition d'un volume brut de béton auprès de la société Vilogia pour l'aménagement d'une crèche de 42 berceaux, située au 17-23 rue Jean Zay à Lyon 9^{ème}, au rez-de-chaussée d'une résidence sociale de 43 logements. Vous avez également approuvé le lancement de l'opération n° 09349001 « EAJE Gorge de Loup », ainsi que l'affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme n° 00002.

Par délibération n° 2021/584 des 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon comprenant le projet « Nouvel EAJE Gorge de Loup - Acquisition et aménagement ».

Par délibération n° 2022/1639 du 31 mars 2022, vous avez approuvé l'avenant n° 2 à la promesse relative à l'acquisition d'un volume brut de béton auprès de Vilogia pour l'aménagement de la crèche susmentionnée ; le numéro d'inventaire étant 09349 V 001.

Par délibération n° 2022/2036 du 10 novembre 2022, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle intitulée « Aménagements Enfance 2015-2020 » n° 2015-1, programme n° 00002.

Le futur établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) s'inscrit dans le cadre plus général du développement du secteur de Vaise. Dans ce contexte, où la disponibilité de biens immobiliers dotés d'un espace extérieur reste rare, l'aménagement d'un EAJE dans le bâtiment ISIDOM, à proximité de l'arrêt de métro Gorge de Loup est une véritable opportunité.

Pour ce faire, la Ville a acquis auprès de Vilogia (promoteur immobilier de cet ensemble) un volume non aménagé, qui sera livré à l'état de brut de béton, non clos, couvert et fluides en attentes, par voie d'une procédure de vente en l'état futur d'achèvement. Le site d'accueil du futur EAJE bénéficie d'un très bon accès aux transports en commun. Il se situe à proximité immédiate du pôle multimodal de Gorge de Loup.

Ce nouveau projet est l'occasion d'engager une démarche innovante à travers la réalisation d'une crèche d'application. Il comprend :

- l'aménagement intérieur d'un volume d'une surface de plancher de 664 m² (menuiseries extérieures, isolations thermique et phonique, cloisonnements, plâtrerie et peinture, menuiseries bois, plafonds suspendus, revêtements de sols et murs, installations électriques courants forts et faibles, plomberie et sanitaires, création

- d'une chaufferie, ventilation, mobiliers attachés au fonds, signalétique intérieure, enseigne, etc.) ;
- l'aménagement de l'espace extérieur d'une surface de 213 m² environ.

Les études de maîtrise d'œuvre de cette opération ont été confiées au groupement de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est le cabinet 2:AM Architecture, pour un montant de 78 588,79 €HT.

Au stade d'avant-projet définitif, le coût global de l'opération d'aménagement s'élève à 1 400 000 €TTC (valeur février 2020), dont 120 000 €TTC pour le mobilier ; le foncier s'élevant à 1 364 247 €TTC.

En 2020, les études conduites par Vilogia avaient été suspendues suite au recours déposé par les locataires auprès du tribunal administratif. Il vous est donc proposé de lancer l'opération n° 09349001 « Aménagement d'un établissement d'accueil du jeune enfant de 42 places Jean Zay ».

Cette opération sera financée par affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme n° 00002.

Les marchés de travaux, de coordination de sécurité et de protection de la santé, de contrôle technique, et autres marchés d'études ont été attribués conformément au code de la commande publique.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les délibérations n° 2020/5406 du 27 janvier 2020, n° 2021/584 des 25 et 26 mars 2021, n° 2022/1639 du 31 mars 2022, et n° 2022/2036 du 10 novembre 2022 ;

Vu l'avis du Conseil du 9^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- Le lancement des travaux de l'opération n° 09349001 « Établissement d'accueil du jeune enfant Jean Zay - Acquisition et aménagement (42 places) » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme n° 00002.
- 2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant sera financée à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon - programme n° 00002, AP n° 2015-1, opération n° 09349001, et imputée aux chapitres 20, 21, 23 et autres, fonction 4221, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :

<i>Réalisé antérieur :</i>	42 194,03 €;
2022 :	35 130,00 €;
2023 :	762 396,00 €;
2024 :	1 255 040,00 €;
2025 :	646 811,00 €;
2026 :	22 675,97 €

- 3- Pour la mise en œuvre de cette opération, Monsieur le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions éventuelles auprès de l'État, auprès de la Région mais aussi toutes subventions, y compris la CAF, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. À cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET